



## Bulletin d'information sur les pesticides

N°9 – Septembre 2022

### Actualités juridictionnelles



#### **USA : Monsanto-Bayer et BASF responsables des dommages dûs à la dérive du Dicamba**

Le 7 juillet 2022, la justice américaine a [reconnu](#) la responsabilité de Monsanto-Bayer et de BASF pour les dommages sans précédent causés à un verger par le système de cultures à base d'OGM (Organismes Génétiquement Modifiés) et d'herbicide Dicamba, promu par ces compagnies.

Le Dicamba est un herbicide extrêmement volatil produit par les géants de l'agrochimie Monsanto-Bayer et BASF. Sa volatilité entraîne des dérives importantes et non contrôlables du produit hors des zones d'application. Son utilisation a causé des préjudices importants à de

nombreux agriculteurs jusqu'à plusieurs kilomètres à la ronde des champs traités et à des espèces menacées.

Le produit a été enregistré au niveau fédéral en 2018. Son autorisation a été contestée par différentes associations : *National Family Farm Coalition* (NFFC), *Center for Food Safety* (CFS), *Center for Biological Diversity* (CBD), *Pesticide Action Network North America* (PANNA), qui ont obtenu son [invalidation](#) en 2020. L'administration Trump l'a malheureusement par la suite approuvé à nouveau, entraînant une nouvelle [contestation](#) de la part des associations, qui est encore en cours. En 2021, l'EPA a publié un [rapport](#) d'évaluation du Dicamba pour la saison agricole passée (2021), démontrant les conséquences néfastes de son utilisation sur les exploitations, les exploitants et l'environnement. Malgré ces conséquences qu'elle a elle-même documentées, l'EPA [refuse](#) d'annuler l'autorisation du Dicamba.

Comme des milliers d'agriculteurs, **Bill Bader** a vu son exploitation subir les conséquences néfastes de l'herbicide. Des préjudices conséquents ont été causés à son exploitation de pêcheurs située dans le Missouri, sur des milliers d'hectares de cultures. Il témoigne avoir perdu 30 000 arbres, soit plus d'un million de dollars de ventes. **Bill Bader** et son entreprise *Bader Farms* ont donc initié une [action en justice](#) pour obtenir réparation des dommages causés. Ils accusent Monsanto et BASF d'avoir diffusé des semences de soja et de coton OGM tolérantes au Dicamba et les herbicides qui les accompagnent, en sachant que ceux-ci allaient dériver et endommager les cultures non tolérantes aux alentours. **Bader** estime que son verger a été irrémédiablement endommagé par l'herbicide, qui a dérivé sur ses arbres à partir des fermes voisines, du fait de sa volatilité. Bayer et BASF ont *a contrario* soutenu que leurs herbicides à base de dicamba sont sûrs lorsqu'ils sont utilisés conformément au mode d'emploi. Cette affaire est le précurseur et l'indicateur d'un litige multidistrict qui réunit les plaintes de plus d'une centaine d'agriculteurs invoquant la responsabilité de ces deux compagnies.

Durant le procès, il a été rapporté que les compagnies avaient été averties du potentiel de l'herbicide à endommager d'autres cultures, et qu'elles se préparaient même à répondre à des plaintes concernant le désherbant avant même la diffusion de ces nouveaux systèmes de cultures OGM.

En 2020, le tribunal de district de Cape Girardeau (Missouri) avait reconnu la responsabilité des deux entreprises agrochimiques dans le litige les opposant à M. **Bader**, et un jury les a condamnées à verser 15 millions de dollars de dommages et intérêts à *Bader Farms*, et à payer 250 millions de dommages et intérêts punitifs, qui seront par la suite réduits à 60 millions de dollars.

Monsanto et BASF ont fait appel de ce jugement et prétendent que l'attribution de dommages et intérêts à *Bader Farms* en raison de dommages causés par leur herbicide était injustifiée. Les associations ont déposé des *Amici Curiae*, [mémoires](#) juridiques à l'appui de M. **Bader**, contre l'appel des deux entreprises. Le 7 juillet 2022, la Cour d'appel des États-Unis pour le

huitième circuit a confirmé définitivement la responsabilité de Monsanto-Bayer et BASF pour les dommages sans précédents causés au verger de M. **Bader** par la dérive du Dicamba.

*Si vous êtes arrivé jusqu'ici, pouvez-vous faire encore un tout petit effort pour nous permettre de continuer ce travail d'investigation et d'information pour aider les victimes de pesticides ?*

*Justice Pesticides a besoin de vous.*

**Je donne à Justice  
Pesticides**

[Retour au site de Justice Pesticides](#)